

Décision n° 2024/09
relative à l'accréditation de
Institut polytechnique des sciences avancées
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Institut polytechnique des sciences avancées
Sigle :	IPSA
Type :	Privé
Académie :	Créteil
Sites de l'école :	IVRY-SUR-SEINE, TOULOUSE, LYON

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur la **fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

Décision n°2018/06-01, n°2021/09-01

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Périodique)

Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site d'Ivry sur Seine

Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Toulouse

Catégorie NS (Nouveau site)

Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, en formation initiale sous statut d'étudiant, sur le site de Lyon pour les trois premières années du cycle ingénieur

Catégorie NV (Nouvelle voie)

Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, en formation initiale sous statut d'apprenti, sur le site d'Ivry sur Seine

- Vu le code l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Institut polytechnique des sciences avancées ;
- Vu le rapport établi par Elisabeth CREPON (experte auprès de la CTI, rapporteur principal), Patricia SOURLIER (membre de la CTI, corapporteur), Claude BARON (experte auprès de la CTI, expert), Alexandru ALDEA (expert auprès de la CTI, expert international), Corentin POUPRY (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Septembre 2024 ;
- Entendus : Anne-Ségolène ABSCHIEDT, directrice générale de l'IPSA et François SAIDI, directeur opérationnel.

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Décision favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, sur le site de IVRY-SUR-SEINE	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, sur le site de TOULOUSE	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2029-2030	maximale
Première accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, sur le site de LYON	Formation initiale sous statut d'étudiant	2025	2027-2028	restreinte
Extension d'accréditation de l'école pour délivrer les titres suivants	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées, sur le site de IVRY-SUR-SEINE	Formation initiale sous statut d'apprenti	2025	2027-2028	restreinte

L'école établira un rapport intermédiaire. Ce document est à transmettre **le 15 avril 2028**, exclusivement sous format numérique, au département qualité et reconnaissance des diplômés de la DGESIP, chargé du greffe de la CTI (greffe-cti@education.gouv.fr).

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

- Poursuivre la formalisation du système qualité en privilégiant une vision intégrée et appuyer le système de pilotage de l'école sur une synthèse adaptée de l'ensemble des indicateurs (SMQ, société à mission, stratégie RSE...);
- Développer les moyens au service de l'école et de sa formation notamment les moyens immobiliers sur le site d'Ivry-sur-Seine, les services de restauration ainsi que les moyens dédiés aux travaux expérimentaux en tenant compte de l'augmentation programmée des effectifs étudiants ;
- Poursuivre l'ajustement des plans de recrutement des enseignants et des enseignants-chercheurs aux objectifs de recrutement des étudiants afin de garantir en permanence un taux d'encadrement conforme ;
- Consolider la stratégie de recherche en lien avec le conseil scientifique de l'école et poursuivre sa mise en œuvre en veillant à intégrer dans le corps enseignant un nombre suffisant d'enseignants-chercheurs avec une activité réelle de recherche et sur chacun des sites de l'école ;
- S'assurer que la formation par la recherche concerne bien tous les étudiants ;
- Supprimer pour la mobilité internationale sortante le principe des destinations dites à « gros flux » ;
- Renforcer les actions en faveur de la féminisation et suivre leurs impacts sur le taux de femmes dans les promotions d'ingénieurs; Pérenniser le dispositif de suivi de l'insertion professionnelle mis en place en 2023 afin de suivre l'évolution des indicateurs associés.

Décision pour l'attribution du label européen pour les formations d'ingénieur EUR-ACE®, niveau master, aux diplômés suivants:

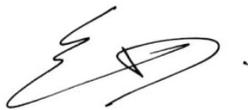
Intitulé du diplôme	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire
Ingénieur diplômé de l'Institut polytechnique des sciences avancées	2025	2029-2030

Décision délibérée en séance plénière à Paris, le 10 septembre 2024

Décision approuvée en séance plénière à Paris, le 15 octobre 2024

En présence de Mesdames et Messieurs Jean-Louis ALLARD, Pascal BIDAN, Pascal BODET, Michèle CYNA, Anne DAIRE, Marie-Annick GALLAND, Yoann GALLO, Xavier KLÉBER, Fernando LEAL-CALDERON, Nadine LECLAIR, Marie-Madeleine LE MARC, Farida MAZARI, Benoît NORTIER, Xavier OLAGNE, Claire PEYRATOUT, Bertrand RAQUET, Rodolphe REVERCHON, Rémy ROGACKI, Gilles SAINTEMARIE, Patricia SOURLIER, Philippe STOLTZ, Timothée TOURY, Sandra THERY, Rémy THIBAUD, Pascal TRIBOULOT, Gilles TRYSTRAM et Sonia WANNER.

Le rapporteur principal
Elisabeth CREPON



Le secrétaire greffier
Sébastien LOBIAU



La Présidente
Claire
PEYRATOUT

